

APPEL À PROJETS | 2026-2027

Guide du demandeur

Soutien financier aux initiatives concertées en persévérance scolaire et réussite éducative.



Table des matières

Contexte	3
Objectifs	4
Admissibilité	5
Financement	6
Frais admissibles	7
Critères de sélection et d'analyse	8
Dépôt	9
Échéancier	9
Processus de demande	10
Coordonnées de R3USSIR	11

Contexte

Dans le cadre de sa planification stratégique 2024-2028, R3USSIR s'engage à soutenir des initiatives concrètes visant à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes de la région. Fort de son rôle de concertation et de mobilisation, R3USSIR souhaite encourager des actions directes auprès des jeunes et des familles qui répondent aux priorités d'action régionales établies pour les prochaines années.

Grâce au financement du Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) du gouvernement du Québec, cet appel à projets vise à appuyer les organismes à but non lucratif (OBNL) qui développent des interventions novatrices et adaptées aux réalités locales, tout en étant alignées avec les priorités d'action régionales. Les projets soumis devront démontrer une contribution claire aux changements souhaités à l'échelle régionale, en mettant en place des actions ciblées ayant un impact tangible sur la motivation, l'engagement et la réussite des jeunes.

Ce guide présente les objectifs de l'appel à projets, les critères d'admissibilité ainsi que les modalités de dépôt des demandes. Nous invitons les organisations souhaitant s'inscrire dans cette démarche collective à soumettre leurs propositions et à contribuer activement à la réussite éducative et au développement du plein potentiel des jeunes de notre région.

Les montants octroyés à R3USSIR par le ministère de l'Éducation sont inconnus au moment de l'ouverture du présent appel à projets. R3USSIR a décidé d'aller de l'avant malgré la situation, espérant pouvoir soutenir des projets dès la rentrée 2026-2027. Consciente des effets de cette situation imprévue, R3USSIR comprend l'incertitude qu'elle peut susciter chez ses partenaires et en est également préoccupée. Il est en effet possible que les promoteurs développent un projet et qu'il ne soit pas recommandé faute de financement suffisant.

« L'éducation est l'outil le plus puissant pour changer le monde. »

- inspiré de Nelson Mandela -



Objectifs du soutien financier

Objectifs généraux

Le projet doit démontrer qu'il répond aux objectifs suivants et adresser les changements souhaités tirés de nos priorités d'action régionales et spécifiquement ciblées pour cet appel à projet.



Favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du participant dans sa réussite éducative;



Avoir un impact direct sur les jeunes de notre région;



Placer le jeune au centre de son apprentissage et de son parcours scolaire;



Contribuer à réduire les inégalités au regard de la réussite en venant prioritairement en aide aux jeunes en situation de vulnérabilité.

Cinq priorités d'action régionales

- Valorisation de la diplomation
- Conciliation études-travail
- Soutien et implication des parents
- Compétences en lecture et en écriture
- Choix de projets d'études ou de carrière

Plus précisément, dans le cadre de l'appel à projet 2026-2027, les priorités d'action régionales et les changements souhaités suivants sont ciblés.

Choix de projets d'études ou de carrière	Les occasions d'exploration professionnelle permettant à l'individu d'apprendre à se connaître sont diversifiées et accrues.
	L'entourage de l'individu est sensibilisé quant à son rôle de soutien et son influence dans les choix de celui-ci concernant ses projets d'études et de carrière.
	Les divers parcours permettant à l'individu de se développer tout au long de sa vie sont démystifiés.
Soutien et implication des parents	La collaboration entre l'école, la famille et la communauté est renforcée, et ces relations contribuent à améliorer le bien-être des élèves.
Valorisation de la diplomation	Les jeunes comprennent les effets positifs de la diplomation sur leur avenir.
	Tous les milieux, notamment éducatifs et familiaux, valorisent tous les types de diplômes et qualifications.

Les priorités d'action régionales et les changements souhaités qui ne sont pas pris en compte dans cet appel à projet sont intégrés aux projets régionaux de R3USSIR ou à d'autres mécanismes de redistribution.

Admissibilité

Organisme admissible :

Tout organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué et possédant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Dans certains cas, il est possible de désigner une organisation distincte du porteur de projet afin d'agir en tant qu'organisation répondante « fiduciaire ». Les écoles ne sont pas admissibles. Elles peuvent néanmoins se concerter avec un organisme à but non lucratif pour développer un projet.

Critères d'admissibilités du ministère de l'Éducation et de R3USSIR:

Le financement disponible vise à soutenir des projets précis et non la mission de l'organisme promoteur. Tous les projets proposés doivent obligatoirement répondre à l'ensemble des critères suivants. Il est de la responsabilité du demandeur de démontrer clairement en quoi le projet correspond à ces exigences.

CRITÈRE 1

Les actions sont reliées aux priorités d'action régionales et plus précisément aux changements souhaités identifiés.

Le projet permet de répondre aux changements spécifiques identifiés. Les actions sont conçues pour soutenir et accélérer la mise en œuvre des transformations souhaitées au niveau régional, en tenant compte des enjeux locaux.

CRITÈRE 2

Les actions doivent se dérouler entre septembre et juin, et avoir lieu hors des 25 heures d'enseignement, sauf si le projet porte précisément sur une forme alternative d'enseignement ou de retour aux études.

CRITÈRE 3

Les actions ciblent prioritairement les enfants, les jeunes et les familles vivant en contexte de vulnérabilité.

Quatre groupes ont été priorisés par R3USSIR soit les jeunes et les familles issus de l'immigration, d'un milieu anglophone, d'une situation plus précaire, ou avec des besoins particuliers.

CRITÈRE 4

Les actions doivent être issues ou concertées avec une table de concertation (table jeunesse de la MRC, table de quartier, instance de développement communautaire, etc.) L'instance devra être identifiée dès le formulaire d'intention et devra fournir une lettre d'appui au dépôt de la demande complète.

CRITÈRE 5

Les actions doivent être concertées avec l'école, le centre de services scolaire ou la commission scolaire anglophone.

Le projet doit démontrer qu'il a l'appui de son milieu scolaire. L'organisme porteur du projet devra remettre avec le dépôt de la demande complète un courriel ou une lettre confirmant l'appui du milieu scolaire au projet. Un gabarit de lettre d'appui est fourni, mais un autre format est également accepté.

Exemples d'implication à la mise en œuvre du partenaire scolaire avant, pendant et après le projet: référencement et suivis des participant.e.s, soutien pédagogique, soutien à l'évaluation des élèves, soutien au développement de matériel, participation au comité de réalisation, etc.

★ La collaboration avec un ou plusieurs partenaires concertés ci-dessous est un atout à votre projet : CIUSSS; organisme à but non lucratif (OBNL) figurant au Registre des entreprises du Québec, MRC, municipalité ou service municipal tel que la bibliothèque; entreprises privées, employeurs, etc.

CRITÈRE 6

Les actions suggèrent la mise en place de conditions favorisant la prise en charge d'activités par les participants.

Les jeunes et les parents sont mobilisés dans les différentes étapes de la réalisation du projet.

CRITÈRE 7

Les actions suggèrent une certaine fréquence et intensité d'action.

Une action efficace implique une combinaison d'interventions fréquentes, régulières, et d'une intensité ajustée en fonction des besoins des jeunes et des familles, assurant ainsi une présence continue et un accompagnement renforcé. Les actions doivent être régulières pour maintenir l'engagement des jeunes.

CRITÈRE 8

Les actions sont reconnues efficaces selon la recherche;

Le projet est basé sur des pratiques efficaces fondées sur des données probantes. L'action doit prendre appui sur des fondements scientifiques reconnus et son efficacité doit être démontrée par la recherche. Le projet a des indicateurs d'évaluation clairs afin de confirmer son efficacité et de l'améliorer.

Trouvez des informations sur les actions efficaces selon la recherche et l'évaluation :

- ➔ [Document - Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative.](#)
- ➔ [Document - Déterminants de la réussite éducative](#)
- ➔ [Réseau d'information pour la réussite éducative](#)

Financement disponible

Montant maximal admissible par projet : **15 000 \$**

Le déploiement du présent appel à projets est tributaire de l'octroi des sommes requises par le Ministère de l'Éducation à R3USSIR qui se réserve la possibilité d'annuler l'appel en cas de délais allongés ou de coupures majeures.

Frais admissibles

Le soutien financier accordé peut atteindre 75 % des dépenses admissibles et ne peut se substituer aux autres programmes de financement existants. Une contribution minimale de 25 % du milieu est exigée. Une contribution non financières en biens et services est admissible.

L'aide financière consentie doit servir à couvrir uniquement les frais reliés directement à la réalisation du projet :

Frais admissibles

Frais d'activités

- Achat ou production de matériel d'animation
(trousses d'activités, etc.)
- Frais d'impression du matériel lié à l'activité
- Frais de déplacement
- Achat de fournitures pour la réalisation de l'activité
- Achat d'articles promotionnels
Promotion de l'activité ou achat publicitaire
- Frais de location pour la réalisation de l'activité
- Frais de collation/repas offerts pendant l'activité
(Maximum 15 % du budget)
- Frais de déplacement
(pour déplacement lié à la réalisation de l'activité, maximum 15% du budget)

Ressources humaines

- Salaire et avantages sociaux : uniquement et directement des tâches liées au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional
- Avantages sociaux
(Maximum 15 % du montant en salaire)
- Conférencier
- Fournisseur de services (consultant)
- Coût de formation pour la réalisation de l'activité

Administration

- Frais de gestion
(3 % du financement reçu en argent par R3USSIR)

Frais non admissibles

- Salaires et avantages sociaux non liés au projet
- Locaux (espace de travail) :
 - Achats divers pour l'usage des espaces communs;
 - Entretien et réparation;
 - Utilisation d'un espace de travail.
- Communication :
 - Internet;
 - Ligne téléphonique.
- Mobilier de travail et équipement informatique
- Dépenses déjà réalisées et dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date d'entrée en vigueur du protocole
- Dépassement des coûts :
 - Dépenses remboursées par un autre programme;
 - Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir.
- La portion des taxes faisant l'objet d'un remboursement.



Critères de sélection et d'analyse des formulaires d'intention

Les projets éligibles seront analysés selon les critères d'évaluation suivants (note / 100).

Critère	Analyse	Échelle	Pondération
Clarté et pertinence du projet	Projet clair démontrant sa pertinence en lien avec les besoins cités	5/3/1/0	/10
Action sur les changements souhaités	Lien direct entre le projet et les priorités/changements identifiés	5/3/1/0	/10
Fréquence et intensité des actions	Projet présentant des actions fréquentes et à intensité élevée	5/3/1/0	/10
Impacts et groupes prioritaires	Pertinence du projet et clarté des impacts sur les groupes ciblés	5/3/1/0	/15
Partenariats et concertation	Présence de partenaires au projet et qualité de la concertation (territoriale et scolaire)	5/3/1/0	/10
Appui sur la recherche	Qualité de l'appui du projet sur la recherche	5/3/1/0	/10
Critères financiers	Réalisme et alignement des montants totaux et demandés vs clientèles touchées	5/3/1/0	/15
Appréciation générale	Évaluation globale du projet	5/3/1/0	/15
Bonification territoriale	Territoire couvert	5/2/0	/5

Les notes serviront au comité d'analyse d'appel à projet pour la priorisation des projets. Aucune note ne sera communiquée.

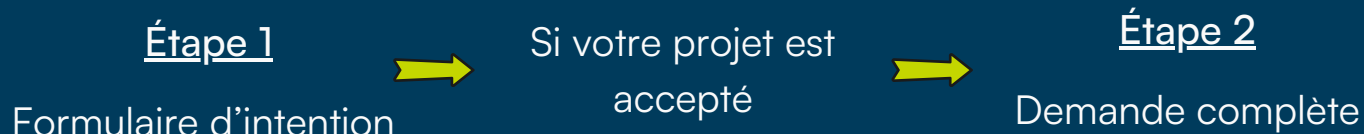


* Bonification territoriale

Le déploiement des projets sur certains territoires emportera une bonification de son évaluation en fonction d'indicateurs de vulnérabilité identifiés par le comité d'analyse.

- Des Sources, Haute-Yamaska, Haut-Saint-François : +5
- Brome-Missisquoi, Granit, Memphrémagog, Val-Saint-François : +2

Déposer une demande de soutien financier en deux étapes



Étape 1 - Formulaire d'intention

- ☐ Remplir le [Formulaire d'intention](#) en ligne.

Nous vous demandons d'avoir pris connaissance des critères de sélection et d'analyse et des frais admissibles.

Étape 2 - Demande complète

Si votre projet est retenu par le comité de sélection, vous serez invités à déposer votre demande complète. Celle-ci devrait comprendre les documents suivants:

- ☐ Formulaire de demande complète dans le canevas fourni.
- ☐ Budget détaillé du projet incluant les revenus et les dépenses, dans le canevas fourni.
- ☐ Courriel ou une lettre confirmant l'appui du milieu scolaire au projet.
- ☐ Lettre d'appui ou extrait de compte-rendu de l'appui de la table de concertation.

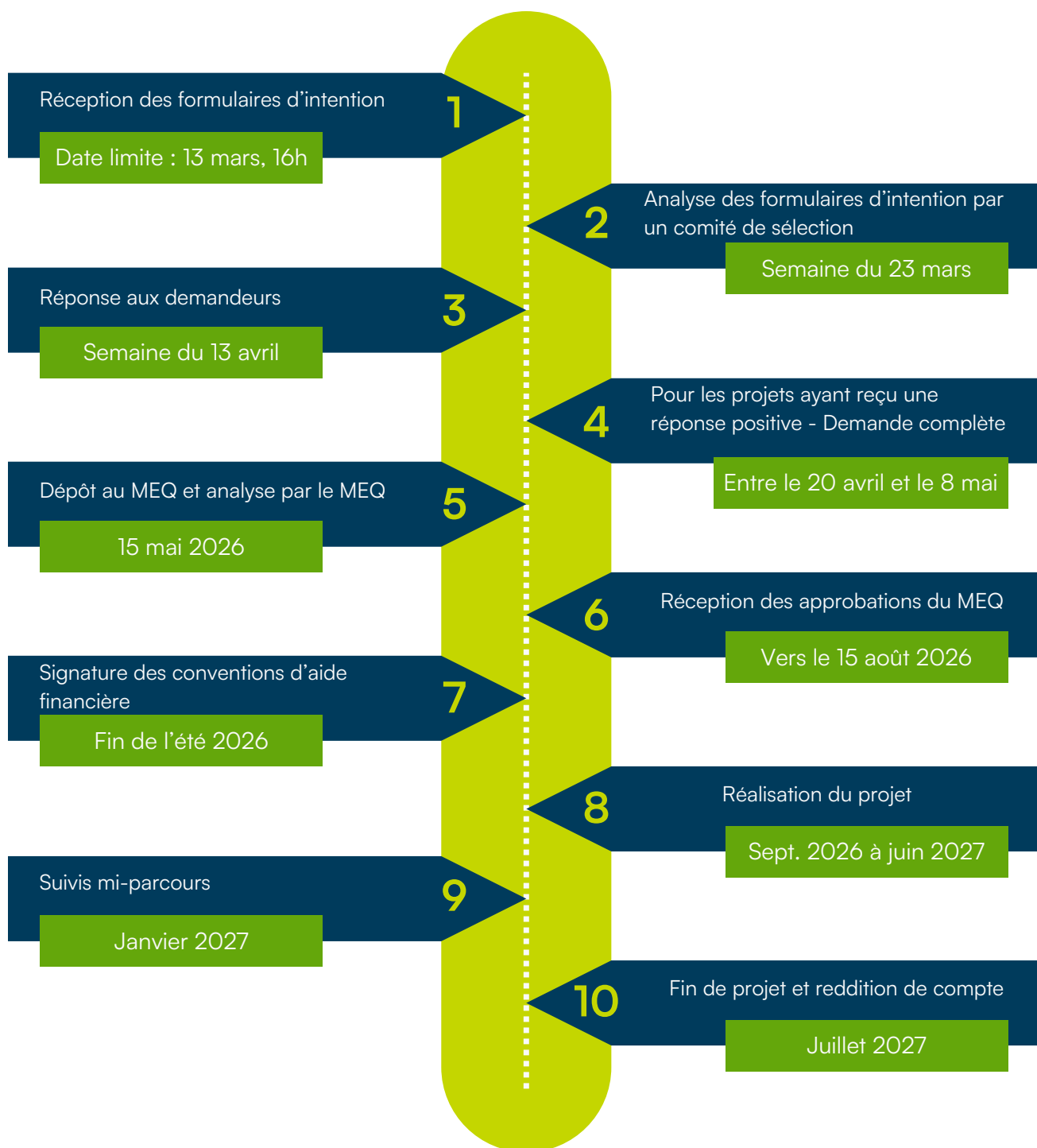
Échéancier

Dates de dépôt



Formulaire d'intention	13 mars - 16:00	Formulaire web
Demande complète (Sur invitation suivant la décision du comité de sélection)	8 mai Version complète Échanges avec un agent de développement de R3USSIR entre le 20 avril et le 8 mai 2026	Formulaire informatique envoyé par courriel

Processus par étape - En bref



Notes

Si votre projet est admissible au dépôt de la demande complète, un agent de développement de R3USSIR vous accompagnera dans le processus. Ce même agent assurera un suivi auprès des porteurs des projets financés afin de s'assurer que les échéanciers de réalisation et de mise en œuvre sont respectés.

Modification ou annulation d'un projet

Advenant la modification ou l'annulation d'un projet après la signature de la convention d'aide financière, peu importe la durée, les sommes résiduelles ne peuvent être utilisées pour un autre projet sans l'approbation du ministère de l'Éducation. Chaque nouvelle proposition doit faire l'objet des processus d'analyse et d'approbation déterminés.



Courriel : projets@reussirestrie.ca

Téléphone : 819-868-3100 poste 56001

Adresse :

120 rue Bellevue, porte 3
Magog, Québec J1X 4H2

R3USSIR.CA

